

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Compte-rendu de la CAPD du 23 octobre 2008

- Archives - année 2010 / 2011 - Les personnels - La carrière - Infos administratives - CAPD -



Date de mise en ligne : jeudi 23 octobre 2008

SNUipp-FSU 65

Compte rendu de la CAPD du 23/10/2008

Présents : Se-UNSA(1), Sgen-CFDT (3), SNUipp-FSU(6) IA, administratifs (4), IEN Lzan, Tarbes Ouest, Tarbes Est

Ordre du jour : formation et promotions

Le SGEN CFDT fait une déclaration sur le mouvement.

Le SNUipp fait une déclaration sur les milliards injectés pour la crise financière et le manque de moyens récurrent de l'Education Nationale et notamment sur les salaires des enseignants.

Stages pour les « formateurs »

Nous apprenons en CAPD l'existence d'un stage destiné aux Conseillers pédagogiques et animateurs. Le SNUipp déplore cette annonce tardive et met en rapport l'intitulé de stage « Identification des troubles et aide à l'enseignement » et la disparition annoncée des RASED en pointant que seuls les personnels concernés sont des personnels qui n'ont pas besoin d'être remplacés. L'IA répond que, si les RASED sont amenés à disparaître les troubles de l'apprentissage vont rester et qu'ainsi, les Conseillers pédagogiques spécialisés doivent avant tout se comporter en conseillers pédagogiques avec leurs compétences de généralistes et qu'ils vont pouvoir en faire bénéficier les enseignants dans les classes. Le SNUipp rétorque que c'est une raison supplémentaire pour ouvrir ce stage aux enseignants devant élèves.

D'une manière générale, le SNUipp intervient pour dénoncer le manque cruel de formations proposées sur la pratique du métier, que la disparition des PE2 annoncée réduira encore davantage : 3000 postes en moins ouverts au concours ne feront que réduire l'offre de formation en 2009/2010 et la disparition des IUFM mettra définitivement la formation continue en péril. L'IA répond qu'il ne souhaite pas faire des prévisions sur l'existence de la formation et qu'il ne veut pas revenir sur les propositions du conseil de formation du mois d'avril. Le SNUipp rappelle que cette proposition de stage n'a pas été traitée précisément en conseil de formation.

Budget Formation Continue

A la demande du SNUipp, l'IA dévoile les chiffres alloués à la formation : 48 000 Euros environ. A peu près 90% des sommes sont destinées aux frais de déplacement et 10% aux frais de fonctionnement. Les sommes destinées aux animations pédagogiques correspondent à 8000Euros.

Le SNUipp dénonce le fait que la CAPD ait lieu alors que déjà 4 stages sont d'ores et déjà terminés, et notamment ceux (stage langues) qui posent problème quant aux critères de choix des personnels. L'administration répond que l'offre tardive répond à la demande des entrants dans le département par ineat/exeat qui seraient privés des candidatures aux stages.

Stages LVE

Le SNUipp constate que, pour les stages Langues Vivantes, les personnels concernés sont prioritairement les habilités en situation d'enseignement des langues dans leur école, alors que de nombreux stagiaires souhaitent passer l'habilitation langues mais qu'aucun dispositif n'est prévu pour eux. L'IEN chargée des langues vivantes justifie en disant qu'en premier lieu, Mme Carjuzaa (CP LVE) estime qu'un approfondissement des pratiques linguistiques pour les personnels habilités est nécessaire. Le SNUipp rappelle qu'un des objectifs du plan de formation continue est « il est important de poursuivre les formations en langues vivantes tant pour la préparation à l'habilitation que pour la réflexion sur les pratiques d'enseignement » et que l'IA ne tient pas ses engagements. L'IEN répond qu'il existe une préparation aux habilitations dans le cadre des animations pédagogiques (!!!). Le SNUipp rappelle que l'on ne peut pas mettre sur le même plan les animations pédagogiques et les stages de formation continue : les conditions d'un stage (en temps, intervenants, disponibilité...) sont plus propices à la réflexion que les animations pédagogiques.

Réunions d'informations syndicales

Le SNUipp demande la confirmation que les ½ journées d'infos syndicale soient défalquées du quota d'heures hors présence des élèves. L'IA répond par la positive en précisant qu'il souhaite que les journées d'infos syndicale ne se tiennent ni pendant le temps scolaire ni pendant le soutien et qu'elles seront déduites des heures à faire hors présence des élèves.

— -Le SNUipp65 tient une ½ journée d'info syndicale le 12 novembre sur les 60 heures, le SMA, les EPEP et les mutations.---

60h

Sur l'école Théophile Gautier l'IA précise qu'il a refusé l'organisation du temps scolaire (mercredi matin) pour tenir compte de l'avis du maire de TARBES qui invoquait des problèmes d'organisation (ménage, personnel). Le SNUipp rappelle que, depuis toujours, les communes ont la charge des écoles publiques et qu'il est anormal que les mairies décident de l'organisation du temps scolaire, surtout lorsque l'organisation pédagogique a été validée par l'IEN.

— -Pour les stages, consulter le site du SNUipp65---

Avancement et promotions

Le SNUipp rappelle son opposition au système de promotions s'appuyant sur la note de mérite arbitraire (estimation du « mérite » selon un IEN ou un autre, engorgement aux échelons télescopant les PE et les instituteurs intégrés) et quantifiant la différence anormale perçue entre des collègues ayant l'avancement le plus rapide (grand choix) et ceux ayant l'avancement le plus lent (ancienneté) : la différence peut aller jusqu'à un écart de 54 000Euros sur l'ensemble de la carrière.

— -Pour les résultats des promotions, téléphonez au SNUipp65---

Questions diverses

Intervention policière

Le Sgen-CFDT dénonce l'intervention policière à l'école d'Odos. L'IA répond qu'il n'a été informé qu'après et qu'il a demandé au préfet qu'à l'avenir, la procédure hiérarchique soit respectée pour informer ses enseignants.

Indemnités péri-éducatives

Le SNUipp demande à ce que les critères soient explicitement donnés pour que les enseignants puisse en faire la demande.

Pour les élus SNUipp à la CAPD, Sylvain Boisseau

La déclaration préalable sur les salaires :

